



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 juin 2024
Français
Original : anglais

Lettre datée du 26 juin 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je vous écris en réponse aux allégations formulées par le Représentant permanent du Soudan dans sa lettre datée du 10 juin 2024 adressée au Président du Conseil de sécurité, telle que transmise dans la note verbale n° SUN/118/24 datée du 20 juin 2024 émanant de la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux affirmations faites par les représentants du Soudan devant le Conseil de sécurité, à la 9656^e séance, le 13 juin 2024, et à la 9659^e séance, le 18 juin 2024, au titre de la question intitulée « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ».

Dans sa lettre datée du 10 juin 2024, le Soudan multiplie, une fois encore, les contrevérités et les affabulations au sujet des Émirats arabes unis. Nous notons à cet égard que, dans des lettres datées du 20 mars 2024 (S/2024/252), du 21 avril 2024 (S/2024/326) et du 25 avril 2024 (S/2024/336), adressées à la présidence du Conseil de sécurité, les Émirats arabes unis avaient déjà répondu aux allégations diffamatoires formulées par les représentants du Soudan.

Nous tenons à répondre à toutes ces accusations mensongères, et nous réaffirmons d'emblée notre appui aux initiatives visant à désamorcer les tensions, à mettre en œuvre un cessez-le-feu et à faire avancer les négociations en vue du rétablissement d'un gouvernement légitime représentatif de tout le peuple soudanais.

Les Émirats arabes unis sont gravement préoccupés par les effets dévastateurs du conflit au Soudan et particulièrement alarmés par les informations faisant état de violences sexuelles contre les femmes et les filles, de meurtres ou de mutilations d'enfants, d'enrôlement d'enfants, de bombardements aériens effectués sans discernement, du risque élevé de famine et des souffrances et des déplacements que continuent d'endurer des milliers de civils, en particulier des enfants, des femmes et des personnes âgées. Ils demandent à nouveau aux parties belligérantes de protéger les personnes et infrastructures civiles. Ils rappellent également aux parties belligérantes les obligations que leur impose le droit international humanitaire et les engagements qu'elles ont pris à Djedda (Arabie saoudite) de protéger les civils et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire pour répondre aux besoins de ceux-ci, et les exhortent à se conformer à toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur cette question.

Les conséquences de ce conflit sont durement ressenties par l'importante communauté soudanaise vivant aux Émirats arabes unis, qui forme une composante



précieuse de notre société et témoigne des liens profonds entre nos deux pays. Le peuple soudanais mérite la justice et la paix, il a besoin d'un cessez-le-feu immédiat, de l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire et d'un processus politique crédible.

Les Émirats arabes unis sont également très préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire déjà catastrophique, notamment par les niveaux critiques d'insécurité alimentaire aiguë et le pillage des stocks humanitaires. Des millions de Soudanais sont confrontés à une famine imminente, et il est inadmissible que les parties belligérantes continuent, en violation du droit international humanitaire, d'entraver et de refuser l'acheminement de l'aide humanitaire de base. Le blocage de l'accès humanitaire à travers les frontières et les lignes de front est inacceptable. Les Émirats arabes unis se joignent au Conseil de sécurité pour demander instamment aux parties au conflit de permettre et de faciliter l'acheminement urgent, sûr, durable et sans entrave de l'aide humanitaire destinée aux civils qui en ont besoin, conformément à la résolution [2736 \(2024\)](#), adoptée par le Conseil de sécurité le 13 juin 2024.

Les Émirats arabes unis s'efforcent de répondre aux besoins humanitaires du peuple soudanais. Ils ont installé deux hôpitaux de campagne près de la frontière entre le Tchad et le Soudan, après que les Forces armées soudanaises ont malheureusement rejeté l'offre qu'ils avaient faite le 25 mai 2023 d'ériger un hôpital de campagne au Soudan pour fournir de l'aide et un soutien médical. Ces hôpitaux de campagne demeurent une planche de salut pour les personnes qui ont besoin de soins médicaux. Par ailleurs, la semaine dernière, les Émirats arabes unis ont signé de nouveaux accords avec l'Organisation des Nations Unies afin d'accroître l'assistance en faveur du Soudan, allouant ainsi une aide supplémentaire d'un montant de 70 millions de dollars par l'intermédiaire de partenaires clés et d'organismes des Nations Unies, qui s'ajoute aux plus de 130 millions de dollars d'aide humanitaire déjà versés par les Émirats arabes unis au Soudan depuis le début du conflit en avril 2023.

Les retombées de la crise humanitaire mettent également en péril la sécurité régionale. Le Soudan risque de redevenir un terrain fertile pour les idéologies radicales et les organisations terroristes. L'extrémisme reste une menace fondamentale pour la région et l'une des causes profondes du terrorisme. Le vide sécuritaire au Soudan risque donc de permettre à l'extrémisme et aux violences intercommunautaires, alimentés par les discours haineux et la désinformation, de se propager aux pays voisins et de créer ainsi une crise régionale qui aurait des répercussions mondiales sur les migrations, la sécurité alimentaire et la lutte contre le terrorisme. Le seul moyen d'éviter cela est de favoriser l'émergence d'un Soudan pacifique, stable et prospère, dirigé par un gouvernement civil.

La persistance de la violence au Soudan prouve tout simplement qu'aucune des parties belligérantes ne représente le peuple soudanais. Il n'y a pas de solution militaire à ce conflit. La guerre doit cesser. Nous demandons instamment aux parties belligérantes de cesser immédiatement les combats, de déposer les armes, de se joindre aux pourparlers de Djedda et de participer aux négociations afin d'ouvrir la voie à un gouvernement représentatif dirigé par des civils.

La communauté internationale doit donc accroître sensiblement son aide au Soudan. Trouver une issue à cette crise est primordial, et l'on ne saurait donc laisser des factions en guerre, qui ne représentent pas les intérêts du peuple soudanais, continuer d'y faire obstacle. Les Émirats arabes unis restent déterminés à travailler avec des partenaires régionaux et internationaux pour atténuer le risque de famine et encourager les parties belligérantes à participer de manière constructive à un processus politique. En outre, ils soutiennent toutes les initiatives visant à mettre fin

à ce conflit et sont fermement convaincus que tous ceux qui souhaitent un règlement pacifique du conflit devraient appuyer les pourparlers de paix.

Nous notons à cet égard que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a récemment demandé la tenue d'un sommet extraordinaire afin de trouver une solution à la guerre qui s'intensifie au Soudan, et nous saluons le rôle joué par l'Ouganda, les principaux responsables de l'Union africaine et les dirigeants régionaux dans les initiatives menées pour mettre un terme à la crise. Les Émirats arabes unis se joignent à l'appel lancé par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine aux dirigeants des factions belligérantes pour qu'ils se réunissent sans plus tarder sous les auspices de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et participent aux travaux du processus de dialogue politique sans exclusive au Soudan qui se tiendra à Addis-Abeba du 10 au 15 juillet 2024.

En cette période critique pour le Soudan et la région, les Émirats arabes unis sont profondément préoccupés par la poursuite des campagnes de désinformation et des discours mensongers visant à détourner l'attention de la situation sur le terrain. Devant l'ampleur des souffrances causées par ce conflit, ils regrettent que le représentant du Soudan, qui représente l'une des parties belligérantes, à savoir les Forces armées soudanaises, ait une fois de plus instrumentalisé sa participation à une séance du Conseil de sécurité pour tenter de faire porter à d'autres la responsabilité de la situation au Soudan. En particulier, ce représentant a décrit de manière biaisée les activités des Forces armées soudanaises et des milices qui leur sont alliées, afin de justifier, de légitimer et de défendre leurs actes, y compris le fait qu'elles bloquent l'acheminement de l'aide humanitaire et se livrent à d'autres violations du droit international humanitaire, et qu'elles continuent de refuser de participer aux pourparlers de paix. Il est décevant que le représentant du Soudan continue d'utiliser à mauvais escient la tribune du Conseil de sécurité pour servir des fins politiques et idéologiques en opposition totale avec l'objectif de la communauté internationale qui est de mettre fin aux multiples crises que traverse le Soudan. Ce comportement est profondément contre-productif et ne devrait pas être accepté.

Nous sommes également consternés que le représentant du Soudan ait profité de la réunion du Conseil de sécurité du 18 juin 2024 pour tenter de convaincre la communauté internationale qu'il n'y avait pas de famine imminente au Soudan. Ce déni est un mépris flagrant des souffrances du peuple soudanais et une tentative de minimiser la gravité de la crise humanitaire. Cela prend le contre-pied des faits établis¹. La situation est de plus en plus catastrophique, alors que des camions sont bloqués à la frontière soudanaise et attendent d'être autorisés à entrer pour apporter une aide vitale à la population.

Les allégations formulées par les représentants du Soudan ne sont que des affabulations et les photos douteuses annexées à la lettre du représentant du Soudan datée du 10 juin 2024, qui sont fournies sans contexte ni autres éléments de preuve, devraient tout bonnement être ignorées, en particulier pour les raisons suivantes :

a) Contrairement à ce qu'affirme le représentant du Soudan, les photos figurant dans sa lettre du 10 juin 2024 ne sont pas celles de passeports. Il s'agit plutôt de photos de copies numérisées ou de photocopies des pages de données de six passeports, dont certains ont manifestement expiré et dont certains aussi ont été délivrés par un autre pays. Les quatre Émiriens en question se sont rendus au Soudan bien avant le conflit. Ces personnes considèrent les allégations faisant état de leur

¹ Le système du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, qui guide l'ONU dans l'évaluation de la famine, a émis une alerte le 29 mars 2024, déclarant qu'une action immédiate était également nécessaire pour éviter des décès à grande échelle, l'effondrement total des moyens de subsistance et une crise alimentaire catastrophique au Soudan.

implication dans le conflit comme diffamatoires et en contraste saisissant avec le bon accueil que leurs activités caritatives et leurs initiatives visant à établir des liens commerciaux entre deux nations sœurs leur avaient valu de la part des autorités soudanaises, et elles se réservent le droit d'intenter une action en justice. En effet, elles sont en possession de leurs passeports respectifs et il n'est pas possible qu'ils aient été retrouvés « sur le champ de bataille » comme le prétend le représentant du Soudan.

En mai 2022, une délégation d'International Charity Organization, organisation caritative et humanitaire basée aux Émirats arabes unis qui jouit du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (sous le nom de Human Appeal International) s'est rendue au Soudan pour superviser diverses initiatives humanitaires. Cinq des personnes identifiées dans la lettre du représentant du Soudan datée du 10 juin 2024 étaient membres de cette délégation. Il existe d'autres informations en ligne sur la coopération entre les autorités soudanaises et International Charity Organization, y compris sur le site Internet de l'organisation.

Les autorités soudanaises ont pu se procurer des copies numérisées ou des photocopies des pages de données des passeports susmentionnés de diverses manières, notamment lors de la visite que l'organisation a effectuée dans le pays en mai 2022. Il n'est fourni aucune photo des autres pages des six passeports pour étayer les allégations selon lesquelles ceux-ci auraient été saisis dans un véhicule blindé à la suite d'un accident de la route entre el-Jarif et Oum Daoum le 28 janvier 2024 et seraient en la possession des Forces armées soudanaises.

b) Dans la lettre du représentant du Soudan datée du 10 juin 2024 figure une photo d'un véhicule blindé endommagé qui est présenté comme un « véhicule blindé Nimr avec un intérieur Ford », alors qu'il ne s'agit pas d'un véhicule Nimr. Il existe de nombreuses différences importantes entre le véhicule blindé endommagé et un Nimr, notamment en ce qui concerne les dimensions et la forme des vitres latérales, les dimensions des portes et les dimensions et la composition des poignées de porte, la forme de la carrosserie et la présence de boîtes de rangement sous les portes du véhicule blindé endommagé (que l'on ne trouve pas sur un véhicule blindé Nimr).

c) Les allégations formulées par le représentant du Soudan au sujet de la fourniture d'armes et de matériel militaire s'inscrivent dans le cadre d'une campagne de désinformation insidieuse menée par les Forces armées soudanaises. Ces allégations sont absolument fausses, et les images communiquées par le représentant du Soudan non seulement ne corroborent pas ses affirmations gratuites, mais encore les contredisent. Avant l'éclatement du conflit, le Gouvernement des Émirats arabes unis avait apporté une coopération et une assistance militaires au Soudan à la demande du Gouvernement soudanais, par l'intermédiaire du Ministère soudanais de la défense et des Forces armées soudanaises, afin d'appuyer les initiatives entreprises par le Soudan pour de maintenir la paix et la stabilité dans le pays. De fait, le général de corps d'armée Abdel-Fattah Al-Burhan Abdelrahman Al-Burhan, alors Président du Conseil souverain de transition de la République du Soudan, avait officiellement demandé une assistance militaire aux Émirats arabes unis dans le cadre d'un accord de défense signé entre les deux pays le 29 juillet 2020. Il convient de rappeler à cet égard les nombreuses visites fructueuses qu'Abdel-Fattah Al-Burhan Abdelrahman Al-Burhan avait effectuées aux Émirats arabes unis, notamment en février 2023, deux mois avant le début du conflit.

La coopération entre les deux pays comprend diverses formes d'appui fourni entre 2019 et 2021 au Gouvernement soudanais dirigé par le Premier Ministre de l'époque, Abdalla Hamdok.

Le Gouvernement soudanais a reçu des Émirats arabes unis 30 véhicules blindés non armés qui ont été livrés au Soudan deux mois avant le début du conflit. La livraison de ces véhicules a été autorisée par le bureau de l'attaché militaire de l'ambassade du Soudan aux Émirats arabes unis et ils ont été réceptionnés par le Ministère de la défense. Les Émirats arabes unis ont fourni cette aide de bonne foi, étant entendu qu'elle servirait à la défense du Soudan.

L'appui et l'assistance apportés par les Émirats arabes unis étaient conformes aux obligations que nous imposaient le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Depuis le début du conflit, les Émirats arabes unis n'ont fourni aucune arme ni aucun matériel connexe de quelque type que ce soit aux parties belligérantes.

Il est regrettable que le représentant du Soudan ait tenté d'induire la communauté internationale en erreur en omettant des informations importantes, y compris contextuelles, sur l'histoire récente du Soudan. Les Forces d'appui rapide ont été légalement reconnues au Soudan en tant que forces militaires composées à l'échelle nationale, en application de la loi de 2017 sur les Forces d'appui rapide, et leurs responsabilités consistaient notamment à appuyer et à aider les Forces armées et les autres forces gouvernementales à s'acquitter de leurs fonctions. Les décisions relatives à la distribution du matériel de l'État étaient prises par le Gouvernement soudanais.

d) Les téléphones dont les photographies sont jointes à la lettre du représentant du Soudan datée du 10 juin 2024 sont des téléphones commerciaux qui étaient largement vendus. Il s'agit de modèles de téléphones obsolètes à usage civil qui ne sont plus fabriqués. Le logo « Etisalat » et les marques qui figurent sur certains des téléphones datent de très longtemps (avant 2000) et ne sont plus utilisés par l'entreprise.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim,
Représentante permanente adjointe
(Signé) Ghasaq **Shaheen**